

# Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

---

*Convocation du 22 mars 2018*

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le vendredi 30 Mars 2018 A 20H30***

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

### **Présents :**

- **M. Bernard DOUAUD, Maire**
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Sophie MASSARD
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Mélanie FRICAUD
- M. Hubert POTIER
- Mme Françoise GUIBERT
- M. Yann LE GRENEUR
- M. Patrice GÉRARD
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- Mme Nathalie PIGRÉE
- Mme Alexandra MESTRARD
- M. Ludovic DIOT
- M. Gildas LORANT
- Mme Morgane JAHIER
- M. Serge BARRILLOT
- Mme Véronique GUÉRIN

### **Absents excusés :**

- M. Pascal MARTIN qui donne pouvoir à Mme Morgane JAHIER
- Mme Béatrice VIGNERON qui donne pouvoir à M. Jean-Claude DESGUÉS

### **Secrétaire de séance :**

Mme Véronique GUÉRIN est nommée secrétaire de séance

### **Assistaient également à la réunion :**

- Jacqueline VÉNISSEAU, Secrétaire Générale, Attachée Territoriale
- Christèle LECONTE, Rédactrice

<b>D É L I B É R A T I O N</b>
--------------------------------

**OBJET : Vote des taux de fiscalité locale 2018****EXPOSÉ****Rappel des textes de références :**

- La Loi de Finances rectificative 2017-1837 du 30/12/17
- Le Code Général des Impôts,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts fixent à 1.012 pour l'année 2018 le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux pour les propriétés bâties et non bâties.

La Direction Générale des Services Fiscaux a transmis l'état n° 1259 portant notification pour l'exercice 2018 des bases d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices calculées par les Services Fiscaux à hauteur de 59 944 € pour 2018.

Pour mémoire, Monsieur le Maire indique que les taux d'imposition des 3 taxes locales ont été augmentés de 0.5 % en 2016 et 0.5 en 2017.

Il informe l'assemblée des taux moyens communaux de 2017 au niveau départemental et national, des taux plafonds 2018 et du montant du produit des 3 taxes locales 2017 s'élevant à 644 076 €. Il précise également que la communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé d'une augmentation des 3 taxes à hauteur de 2% pour 2018.

La Commission Finances, réunie le 20 mars dernier pour l'examen du Budget Primitif 2018, a opté pour une augmentation des taux de chaque taxe à hauteur de 1 % afin de veiller au maintien de l'équilibre du budget communal.

<b>Taux d'augmentation</b>	<b>MONTANT du produit attendu des taxes locales : Habitation - Foncier Bâti - Foncier non bâti</b>	<b>AUGMENTATION du produit fiscal</b>
0.00 %	659 260.75 €	+ 15 248.14 €
<b>1.00 %</b>	<b>665 802.78 €</b>	<b>+ 21 790.17 €</b>

Monsieur le maire soumet la proposition de la Commission au vote de l'assemblée.

## DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour, 6 abstentions,

- d'augmenter de 1 % les taux d'imposition afin d'obtenir le produit attendu suivant :

	Taux moyens communaux 2017 au niveau national	Pour mémoire TAUX 2015	Pour mémoire TAUX 2016	Pour mémoire TAUX 2017	BASES prévisionnelles 2018	PRODUIT MINIMUM ATTENDU 2018	TAUX 2018 + 1 %	PRODUIT ATTENDU 2018
<b>Taxe d'Habitation</b>	24.47 %	13.73 %	13.80 %	13.87 %	<b>1 561 000 €</b>	216 511 €	<b>14.00</b>	<b>218 540 €</b>
<b>Foncier Bâti</b>	21.00 %	13.49 %	13.56 %	13.63%	<b>2 259 000 €</b>	307 902 €	<b>13.77</b>	<b>311 064 €</b>
<b>Foncier Non Bâti</b>	49.46 %	40.55 %	40.75 %	40.95%	<b>329 300 €</b>	134 848 €	<b>41.36</b>	<b>136 199 €</b>
<b>TOTAL</b>						659 261 €		<b>665 803 €</b>

La recette sera imputée à l'article 73111 du budget communal 2018

**Vote : Voix pour : 13**

**Voix contre :**

**Abstentions : 6**

Délibération adoptée par 13 voix pour – 6 abstentions

Fait et délibéré le 30/03/2018

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018

Pour copie conforme

Reçu en Préfecture, le 5 avril 2018

Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,  
B. DOUAUD

<b>D É L I B É R A T I O N</b>
--------------------------------

**OBJET : Budget ASSAINISSEMENT : Approbation du Compte de Gestion 2017****EXPOSÉ**

Préalablement au vote du Compte Administratif, M. Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget Assainissement tenu par le Comptable Public de la Trésorerie de CHÂTEAUBRIANT pour l'année 2017. Ce document comptable récapitule la situation patrimoniale, les crédits budgétaires, toutes les dépenses et recettes de l'exercice 2017 et les résultats d'exécution budgétaire du budget assainissement 2017.

Il doit être en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Ce document fait apparaître les résultats suivants (hors restes à réaliser) :

**Résultats Budgétaires de l'exercice 2017 :**

Recettes /Dépenses	Investissement	Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
<b>Recettes</b>	83 511.25 €	117 603.45 €	201 114.70 €
<b>Dépenses</b>	79 849.55 €	121 349.02 €	201 198.57 €
<b>Excédent/ Déficit</b>	+ 3 661.70 €	- 3 745.57 €	- 83.87 €

**Résultats d'exécution :**

Sections :	Résultats de clôture 2016	Part Affectée Investissement	Résultats Exercice 2017	Résultats de clôture 2017
<b>Investissement</b>	+ 188 213. 57 €	////	+ 3 661.70 €	+ 191 875.27 €
<b>Fonctionnement</b>	+ 21 183. 38 €	////	- 3 745.57 €	+ 17 437.81 €
<b>TOTAL</b>	+ 209 396. 95 €	////	- 83.87 €	+ 209 313.08 €

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif du Budget Assainissement 2017

## DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- n'émet aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur
- approuve le Compte de Gestion établi par le Comptable Public au titre de l'exercice 2017 pour le Budget Assainissement

**Vote : Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Délibération adoptée par 19 voix pour

Fait et délibéré le 30/03/2018

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018

Pour copie conforme

Reçu en Préfecture, le 5 avril 2018

Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,

B. DOUAUD

<b>D É L I B É R A T I O N</b>
--------------------------------

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- **Approbation du Compte administratif 2017**
- **Affectation du résultat d'exploitation**

**EXPOSÉ**

Sous la présidence de Monsieur Pascal GAULTIER, Adjoint Délégué aux Finances, le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement présenté à la Commission " Finances " le 5 Février dernier.

**I. La section d'exploitation présente un résultat d'exercice déficitaire de 3 745.57 €****Le volume global des dépenses s'élève à 121 349.02 € :**

<b>Dépenses réelles</b>		<b>2017</b>	2016
<u>Chapitre 011</u>	charges à caractère général	<b>24 367.41 €</b>	31 252.94 €
<u>Chapitre 66</u>	charges financières (intérêt emprunt)	<b>13 836.01 €</b>	14 919.37 €
<b>Dépenses d'ordre</b>			
Chapitre 67/042	Charges exceptionnelles	<b>11 378.47 €</b>	0.00 €
Chapitre 68/042	Dotations aux amortissements	<b>71 767.13 €</b>	72 407.58 €

**Le volume global des recettes s'élève à 117 603.45 € :**

<b>Recettes réelles</b>		<b>2017</b>	2016
Chapitre 70	Vente produits et services	<b>77 639.57 €</b>	66 127.30 €
Chapitre 74	Subvention d'exploitation	<b>10 000.00 €</b>	10 000.00 €
<b>Recettes d'ordre</b>			
Chapitre 77/042	Produits exceptionnels	<b>29 963.88 €</b>	31 600.88 €

**Compte tenu des résultats 2016, la Section de Fonctionnement présente à la clôture 2017 un résultat excédentaire de 17 437.81 €.**

II. **La section d'investissement présente un résultat d'exercice excédentaire 3 661.70 €.**

**Le volume global des dépenses s'élève à 79 849.55 € :**

<b>Dépenses réelles</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
Chapitre 16	Remboursement d'emprunt (capital)	<b>22 861.63 €</b>	22 127.07 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	<b>7 012.36 €</b>	0.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	<b>20 011.68 €</b>	2 229.00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>			
Chapitre 1391/040	Reprise de subvention	<b>29 963.88 €</b>	31 600.88 €

**Le volume global des recettes s'élève à 83 511.25 € :**

<b>Recettes réelles</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
Chapitre 10	Dotations	365.65 €	1 293.95 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	0.00 €	0.00 €
<b>Recettes d'ordre</b>			
Chapitre 21/040	Immo/ opérations patrimoniales	11 378.47 €	0.00 €
Chapitre 28/040	Amortissements	71 767.13 €	72 407.58 €

**Compte tenu des résultats 2016, la Section d'Investissement présente un résultat de clôture 2017 excédentaire de 191 875. 27 €**

III. **L'annuité de la dette s'élève à 36 901. 12€**

IV. **Restes à réaliser en 2018 : néant**

**RESULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU 31/12/2017**

<b>ASSAINISSEMENT 2017</b>	Solde exercice N-1	Part affectée investissement	Mandats de l'exercice	titres de l'exercice	Excédent / Déficit de l'exercice	<b>Résultats de clôture au 31/12/2017</b>
<b>Exploitation</b>	21 183.38 €	0.00 €	121 349.02 €	117 603.45 €	-3 745.57 €	<b>17 437.81 €</b>
<b>investissement</b>	188 213.57 €		79 849.55 €	83 511.25 €	3 661.70 €	<b>191 875.27 €</b>
<b>TOTAL</b>	209 396.95 €	0.00 €	201 198.57 €	201 114.70 €	-83.87 €	<b>209 313.08 €</b>

**Le budget assainissement présente à la clôture de l'exercice 2017 un résultat global excédentaire de 209 313.08 €.**

Le Compte Administratif du Budget Assainissement est conforme au Compte de Gestion 2017 établi par le comptable des Finances Publiques.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal délibère.

Monsieur Pascal GAULTIER, Adjoint aux Finances, soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Compte Administratif 2017.

## D É C I S I O N

Compte tenu du volume de crédits nécessaires au maintien de l'équilibre de la Section d'Exploitation, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, (M. Le Maire ne prend pas part au vote):

- 1. approuve le Compte Administratif du Budget assainissement 2017**
- 2. décide de reporter dans le Budget Primitif 2018 les résultats de clôture comme suit :**
  - **Section d'Exploitation : l'excédent de fonctionnement 2017 soit : 17 437.81 €**
  - **Section d'Investissement : l'excédent d'investissement 2017 soit : 191 875.27 €**

Les résultats de clôture sont identiques au Compte de Gestion tenu par le comptable public et joint en annexe.

**Vote : Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Délibération adoptée par 18 voix pour (M. Le Maire ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré le 30/03/2018

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018

Pour copie conforme

Reçu en Préfecture, le 5 avril 2018

Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,

B. DOUAUD



<b>D É L I B É R A T I O N</b>
--------------------------------

**OBJET : Approbation du Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2018 avec reprise des résultats du Compte Administratif 2017**

**EXPOSÉ**

Le Budget Primitif Assainissement 2018 qui a été examiné par la Commission "Finances" tient compte dans ses prévisions de la reprise des résultats de l'exercice 2017 détaillés comme suit :

SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE 2017
FONCTIONNEMENT	+ 017 437.81 €
INVESTISSEMENT	+ 191 875.27 €
TOTAL	+ 209 313.08 €

**Le projet de Budget Primitif 2018** arrêté lors de la réunion de la Commission «Finances» en date du 20 mars dernier **est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.**

Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de Fonctionnement</b>	127 401.69 €	127 401.69 €
<b>Section d'Investissement</b>	267 612.45 €	267 612.45 €
<b>TOTAL</b>	395 014.14 €	395 014.14 €

**D É C I S I O N**

Compte tenu de ce qui précède le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. approuve le Budget Primitif 2017 voté par chapitre et qui s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de :

- Section exploitation :           127 401.69 €  
 - Section investissement       267 612.45 €

**Considérant le volume de crédits nécessaires au maintien de l'équilibre de la Section d'Exploitation, le Conseil Municipal,**

**2. Approuve le report au Budget Primitif 2018 des résultats de clôture 2017 comme suit :**

- **Section d'Exploitation (R 002) : l'excédent de fonctionnement 2017 de 17 437.81 €**
- **Section d'Investissement (R 001) : l'excédent d'investissement 2017 de 191 875.27 €**

**Vote : Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le 30/03/2018

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018

Pour copie conforme

Reçu en Préfecture, le 5 avril 2018

Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,

B. DOUAUD

<b>D É L I B É R A T I O N</b>
--------------------------------

**OBJET : BUDGET COMMUNAL : Approbation du Compte de Gestion 2017****EXPOSÉ**

Préalablement au vote du Compte Administratif, M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion tenu par le Comptable Public de la Trésorerie de CHÂTEAUBRIANT au titre de l'année 2017 ; Ce document comptable récapitule la situation patrimoniale, les crédits budgétaires, toutes les dépenses et recettes de l'exercice 2017 et les résultats d'exécution budgétaire.

Il doit être en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Ce document fait apparaître les résultats suivants (hors restes à réaliser) :

**Résultats budgétaires de l'exercice 2017 :**

Recettes /Dépenses	Section Investissement	Section de Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	533 480.02 €	1 587 632.43 €	2 121 112. 45 €
Dépenses	458 790.92 €	1 270 535.53 €	1 729 326. 45 €
Excédent/ Déficit	+ 74 689.10 €	317 096.90 €	+ 391 786.00 €

**Résultats d'exécution du budget 2017 :**

Sections :	Résultats de clôture 2016	Part Affectée Investissement	Résultats Exercice 2017	Résultats de clôture 2017
Investissement	+ 341 067.95 €	////	+ 74 689.10 €	415 757.05 €
Fonctionnement	+ 694 485.15 €	-350 000.00 €	+ 317 096.90 €	661 582.05 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 035 553.10 €</b>	<b>-350 000.00 €</b>	<b>+ 391 786.00 €</b>	<b>1 077 339.10 €</b>

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif du Budget Communal 2017.

## DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- n'émet aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur
- approuve le Compte de Gestion établi par le Comptable Public au titre de l'exercice 2017 pour le Budget Principal de la commune de SOUDAN

**Vote : Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Délibération adoptée à l'unanimité  
Fait et délibéré le 30/03/2018  
En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018  
Pour copie conforme  
Reçu en Préfecture, le 5 avril 2018  
Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,  
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

**OBJET : Budget communal :**  
**Approbation du Compte Administratif et affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017**

**EXPOSÉ**

Sous la présidence de Monsieur Pascal GAULTIER, Adjoint Délégué aux Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Communal 2017 qui a fait l'objet d'un examen par la commission " Finances " en date du 20 Mars dernier :

➤ **Section de Fonctionnement :**

**1. Les dépenses totales de fonctionnement (+ 1.90 %) s'élèvent à 1 270 535.53 € ; elles se répartissent comme suit :**

- Charges à caractère général et gestion courante : 588 834.24 €
- Charges financières : 45 493.20 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 564 912.27 €
- Opérations d'ordre : 71 295.82 €

**2. Les recettes totales de fonctionnement (+ 1.88%) s'élèvent à 1 587 632.43 € : elles sont constituées des**

- Impôts et taxes : 1 033 015.54 €
- Dotations de l'Etat : 362 755.58 €
- Produits des services et de gestion courante : 150 800.36 €
- Atténuation de charges : 26 586.82 €
- Produits financiers et produits exceptionnels : 14 474.13 €

➤ **Section d'Investissement :**

**3. Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 458 790.92 € ; elles se répartissent en deux chapitres :**

- a. Dépenses d'équipement à hauteur de 382 279.96 €
- b. Dépenses financières à hauteur de 76 510.96 €

Les principales dépenses d'équipement concernent les opérations suivantes :

Opération		Montant TTC
11	Rés. électrique et éclairage public Rue J. LARDEUX et Champ du Bois	30 640.79 €
15	Voirie : CR 48 Les Loges + VC 38 Les chaussées (78 627 € ) + divers	93 999.52 €
24	Rue L. Erbette solde aménagement	7 207.20 €
25	Rue J.Belliot Début des travaux d'aménagement (réseaux)	47 511.11 €
32	Autres batiments communaux : salle TAP/ site presbytère – sanitaires publics/ aire de jeux – conteneur / terrain de foot	28 630.24 €
33	Equipements divers : matériel - mobilier - outillage –copieur ..	22 155.54 €
46	Aire de loisirs : installation jeux pyramide	32 035.24 €
51	Ecole J. Brel : menuiseries + chalet	22 779.32 €
53	Salle polyvalente : menuiseries	43 857.37 €
////	Acquisition bâtiment	6 000.00 €

4. **Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 533 480.02 €** ; elles se répartissent en trois chapitres :

- a. Recettes d'Equipement (Rembst TVA) à hauteur de 17 426.18 €
- b. Recettes financières à hauteur de 444 758.02 €
- c. Recettes d'ordre à hauteur de 71 295.82 €

- Les restes à réaliser à reporter sur le Budget Primitif 2018 s'élèvent en dépenses à 180 841.88 € à la date du 31/12/2017.
- L'annuité de la dette s'élève à 121 729.00 € et le capital restant dû au 31/12/2017 est de 948 662.34 €.
- Les résultats de clôture s'établissent comme suit :

RESULTATS DE CLOTURE AU 31/12/2017						
BUDGET COMMUNAL 2017	Solde exercice N-1	Part affectée Investisst	Mandats de l'exercice	titres de l'exercice	Excédent / Déficit de l'exercice	Résultats de clôture au 31/12/2017
fonctionnement	694 485.15€	350 000.00 €	1 270 535.53 €	1 587 632.43 €	317 096.90 €	<b>661 582.05€</b>
investissement	341 067.95€		458 790.92 €	533 480.02 €	74 689.10 €	<b>415 757.05€</b>
TOTAL	1 035 553.10€	350 000.00 €	1 729 326.45 €	2 121 112.45 €	391 786.00 €	1 077 339.10€

Le Compte Administratif du Budget communal (résultat global avant report des restes à réaliser) est conforme au Compte de Gestion 2017 établi par le Comptable Public.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal délibère.

Monsieur Pascal GAULTIER, Adjoint aux Finances soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Compte Administratif 2017 et l'affectation des résultats de clôture.

## D É C I S I O N

**Au vu des éléments exposés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour,**  
(M. le Maire ne prend pas part au vote et ne dispose pas de procuration en son nom) :

- 1. approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Communal**
- 2. décide de reporter dans le Budget Primitif 2018 les résultats de clôture comme suit :**

**Section de fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement reporté	321 582.05 €
------------------------------------	--------------

**Section d'investissement :**

Affectation de l'excédent de fonctionnement	340 000.00 €
Excédent d'investissement reporté	415 757.05 €

**Vote : Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Délibération adoptée par 18 voix pour (M. Le Maire ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré le 30/03/2018

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018

Pour copie conforme

Reçu en Préfecture, le 5 avril 2018

Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,  
B. DOUAUD

<b>D É L I B É R A T I O N</b>
--------------------------------

**OBJET : Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2018 et reprise des résultats de l'exercice 2017**

**EXPOSÉ**

**Le Budget Primitif 2018 qui a été examiné par la Commission "Finances" le 20 mars dernier tient compte dans ses prévisions de la reprise des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017 détaillés comme suit :**

Le budget communal présente à la clôture de l'exercice 2017 un excédent de :

Résultats cumulés de la Section de Fonctionnement excédentaires de	+ 661 582.05 €
Résultats cumulés de la Section d'Investissement excédentaires de	+ 415 757.05 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 077 339.10 €</b>

**Restes à réaliser :**

Dépenses engagées au 31/12/2017 :	- 180 841.88 €
-----------------------------------	----------------

Lors du vote du Compte Administratif, il a été décidé de reporter dans le Budget Primitif 2018, les résultats de clôture comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement reporté	321 582.05 €
------------------------------------	--------------

**Section d'investissement :**

Affectation de l'excédent de fonctionnement	340 000.00 €
Excédent d'investissement reporté	415 757.05 €

**Le Budget Primitif 2018 présenté à l'assemblée s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :**

Section de Fonctionnement =	1 827 136.95 €
Section d'Investissement =	<u>1 467 448.63 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>3 294 585.58 €</b>

➤ **Section de fonctionnement :**

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées des :

- charges à caractère général et de gestion courante à hauteur de : 701 998.75€
- Charges de personnel à hauteur de 581 100.00 €
- Charges financières (intérêt de la dette) à hauteur de 42 238.62 €
- Dépenses d'ordre à hauteur de 501 799.58 €

**Les recettes de fonctionnement** sont constituées des :

- Recettes de gestion courante et produits des services à hauteur de 151 802.00 €
- Impôts et taxes à hauteur de 994 206.90 €
- Dotations, participations à hauteur de 359 546 €



➤ **La section d'investissement :**

**Le financement** des dépenses d'équipement détaillées ci-après est assuré principalement par :

- un virement de la Section de Fonctionnement de 435 000 €,
- l'excédent de fonctionnement 2017 capitalisé à hauteur de 340 000 €,
- le solde d'exécution de la section d'investissement 2017 de : 415 757.05 €
- les immobilisations : 66 799.58 €
- le FCTVA : 60 000 €
- Les subventions d'investissement à hauteur de 115 000 €

**Les dépenses d'équipement** qui s'élèvent à 1 182 550.12 € se répartissent comme suit :

DEPENSES ET RECETTES D'EQUIPEMENT			PROPOSITIONS BP 2018	REPORTS CREDITS 2017	TOTAL
<b>DEPENSES HORS OPERATIONS</b>					
<i>Dépenses financières (emprunts- cautionnements-dépenses imprévues)</i>			<b>104 056.63 €</b>		<b>104 056.63 €</b>
<i>Dépenses Equipement</i>			33 392.00 €		<b>33 392.00 €</b>
<b>DEPENSES PAR OPERATION</b>					
N° d'Ordre	N° Operation	Opération			
1	11	Eclairage public	57 456.62 €	2 543.38 €	60 000.00 €
2	13	restaurant scolaire	2 500.00 €		2 500.00 €
3	15	Voirie	129 363.99 €	636.01 €	130 000.00 €
4	16	Site du presbytère	80 000.00 €		80 000.00 €
5	17	espaces verts	3 000.00 €		3 000.00 €
6	18	Extension réseaux	2 500.00 €		2 500.00 €
7	25	Rue J. Belliot	259 949.50 €	170 050.50 €	430 000.00 €
8	26	Pave Accessibilité	24 000.00 €		24 000.00 €
9	27	Rue Champ du Bois	249 175.60 €	824.40 €	250 000.00 €
10	30	Rue J. Lardeux	120 000.00 €		120 000.00 €
11	32	Mairie & autres Bat	52 147.62 €	2 852.38 €	55 000.00 €
12	33	Equipements divers	55 000.00 €		55 000.00 €
13	37	Salle des sports	5 000.00 €		5 000.00 €
14	40	Logements locatifs	12 500.00 €		12 500.00 €
15	42	Terrain+vestiair foot	2 500.00 €		2 500.00 €
16	47	Cimetière	12 000.00 €		12 000.00 €
17	48	Edifices culturels	1 064.79 €	3 935.21 €	5 000.00 €
18	49	Ferme Bon Amour	1 000.00 €		1 000.00 €
19	51	Ecole	25 000.00 €		25 000.00 €
20	53	Salle polyvalente	5 000.00 €		5 000.00 €
21	55	Réserve foncière	50 000.00 €		50 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT &amp;RAR</b>			<b>1 182 550.12 €</b>	<b>180 841.88 €</b>	<b>1 363 392.00 €</b>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>			<b>1 286 606.75 €</b>	<b>180 841.88 €</b>	<b>1 467 448.63 €</b>

## D É C I S I O N

**Au vu des éléments exposés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité,**

**1. le Budget Primitif 2018 qui s'établit comme suit :**

- Les crédits de la Section de Fonctionnement votés par chapitre s'équilibrent en recettes et dépenses à hauteur de 1 827 136.95 €
- Les crédits de la Section d'Investissement votés par opération s'équilibrent en recettes et dépenses à hauteur de 1 467 448.63 €

**2. Le report dans le Budget Primitif 2018 des résultats de clôture de l'exercice 2017 et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.**

**Vote : Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Délibération adoptée à l'unanimité  
Fait et délibéré le 30/03/2018  
En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018  
Pour copie conforme  
Reçu en Préfecture, le 5 avril 2018  
Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,  
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

**OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2017**

**EXPOSÉ**

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par une commune de plus de 2 000 habitants sur son territoire donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan devant être annexé au Compte Administratif est établi en vue d'apporter une appréciation sur la politique foncière de la collectivité.

Conformément à cet article, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le bilan 2017 qui regroupe les décisions relatives aux transactions immobilières énumérées ci-après:

**Décision du 27 janvier 2017 :**

 **CESSION DE LA PARCELLE YV 82 /LIEUDIT HOCHÉPIE**

Considérant que la parcelle cadastrée YV 82, situé lieudit Hochepie, ne fait l'objet d'aucune affectation particulière, le Conseil Municipal décide de céder ladite parcelle à la FMGC pour un montant de cession fixé à 5 €/le m<sup>2</sup> ; les frais de cession (acte notarié...) étant à la charge de l'acquéreur.

**Décision du 28 avril 2017 :**

 **DECLASSEMENT ET CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE VILLAGE LA LEUE**

Compte tenu de la configuration des lieux et de la désaffectation de fait de cette portion de voie communale n° 8 jouxtant les propriétés de M. HUPEL et Melle SERPOSSIAN et Mlle FREULON, le Conseil Municipal décide de désaffecter et de déclasser ce délaissé de voirie contigu à la voie communale n° 8 lieudit La Leue à SOUDAN et de le céder à M. HUPEL et Melle SERPOSSIAN et Melle FREULON pour un montant de cession fixé à 1 € / le m<sup>2</sup> ; les frais de bornage et d'acte notarié étant à la charge des acquéreurs.

## Décision du 22 SEPTEMBRE 2017 :

### **ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 39 / DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La parcelle AB39 située 1B rue du 8 mai 1945 à SOUDAN a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner adressée à la Commune de SOUDAN le 26 mai 2017. Cette parcelle bâtie jouxte sur toute sa longueur un bâtiment communal destiné à la destruction. Compte tenu de la proximité du bâtiment précité, de la présence d'un ruisseau et d'un ancien lavoir communal longeant la parcelle et des aménagements de voirie et de réseaux en cours sur ce secteur, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle AB39 pour un montant de 6000 € (frais de bornage et acte notarié en sus).

## RÉCAPITULATIF DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2017

### **Cessions 2017**

<b>Nature du bien</b>	<b>Réf. cadastrales</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Superficie</b>	<b>Montant</b>	<b>Délibération</b>
Parcelle cadastrée YV 82		Lieudit Hochepie	FMGC	Bornage à réaliser	5 €/m <sup>2</sup>	27/01/2017
Délaissé de voirie VC N° 8		Lieudit La Leue	M. HUPEL et Melle SERPOSSIAN Melle FREULON	Bornage à réaliser	1 €/m <sup>2</sup>	28/04/2017

### **Acquisitions 2017**

<b>Nature du bien</b>	<b>Réf. cadastrales</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Superficie</b>	<b>Montant</b>	<b>Délibération</b>
Parcelle Bâtie	AB 39	Le Bourg	Consorts PILETTE	185 m <sup>2</sup>	6000 €	22/09/2018

## DÉCISION

**Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les opérations de cessions et d'acquisitions foncières 2017.**

**Vote :    Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, le 30 mars 2018

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018

Pour copie conforme

Reçu en Sous-Préfecture, le 5 avril 2018

Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,

B. DOUAUD

## DÉLIBÉRATION

### **OBJET : PAVC (Programme d'Aménagement de la Voirie Communale) et Programme d'entretien de la voirie communale (enduits d'usure) 2018**

### **EXPOSÉ**

M. Pascal GAULTIER, Adjoint Délégué à la Voirie, présente au Conseil Municipal la liste des voies communales et chemins ruraux nécessitant des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie :

#### **1. le Programme d'Aménagement de la Voirie Communale 2018 :**

N°	PAVC 2018 Designation des voies	Longueur ml	Largeur ml	Situation en agglomération ou hors agglomération (HA)	Travaux	Coût TTC / M <sup>2</sup>	Montant prévisionnel TTC
1	Voie communale de la Bénaudais au Moulin de Sion - VC N° 19 -	1 175.00	4.00	HA	BETON BITUMINEUX 0/10+0/20	17.53	84 144.00 €
2	Voie communale du Tertre au Chataignier Carré - VC N° 03 pp -	1 050.00	4.50	HA	BETON BITUMINEUX 0/10+0/20	17.48	82 593.00 €
3	Voie communale de la Chabossière à Chanillet - VC N° 15 pp -	1 375.00	4.00	HA	BETON BITUMINEUX 0/10+0/20	17.73	99 642.60 €
	TOTAL TTC	3 600.00		<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL TTC</b>			<b>266 379.60 €</b>
				<b>COÛT TOTAL HORS TAXE</b>			<b>221 983.00 €</b>

#### **2. Le programme d'entretien de la voirie communale 2018 :**

	Designation des voies	Longueur ml	Largeur ml	Situation en agglomération ou hors agglomération (HA)	Travaux	COÛT TTC/ M <sup>2</sup>	Montant prévisionnel TTC
1	La Binotière	1 000.00	4.00	HA	Enduits d'usure bicouche 6/10 et 4/6	4.08	17 544.00 €
2	La Guénonnée	550.00	3.50	HA		4.08	8 670.00 €
3	La Grande et la Petite Verrerie	880.00	3.50	HA		4.08	13 178.40 €
4	La Vallais	380.00	3.50	HA		4.08	5 834.40 €
	TOTAL TTC	2 810.00	14.50	<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL TTC</b>			<b>45 226.80 €</b>
				<b>COÛT TOTAL HORS TAXE</b>			<b>37 689.00 €</b>

Dans le cadre des prévisions budgétaires arrêtées pour l'exercice comptable 2018, la Commission voirie propose de retenir les programmes suivants :

- **PAVC** : Programme N° 3 - VC N° 15 - du lieudit la Chabossière au village de Chanillet
- **Enduits d'usure** : programme N° 3 - Villages de la Grande Verrerie - VC 24 - et de la Petite Verrerie - CR 2 -

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces programmes.

## **D É C I S I O N**

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

1. **approuve le projet d'Aménagement de la Voirie Communale - VC N° 15 - du lieudit la Chabossière au village de Chanillet pour un montant estimé à 99 642.60 € TTC soit 83 035.50 € H.T.**
2. **approuve le projet d'entretien de la voirie communale pour les travaux d'enduits d'usure des villages de la Grande Verrerie - VC 24 - et de la Petite Verrerie - CR 2 – pour un montant estimé à 13 178.40 € TTC soit (10 982.00 € HT)**
3. inscrit à l'opération 15 - Voirie - du Budget Primitif 2018, les crédits de dépenses nécessaires à la réalisation des travaux d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC)
4. inscrit à l'article 615231 du Budget Primitif 2018 les crédits de dépenses nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale (enduits d'usure)
5. autorise M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**Vote : Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Délibération adoptée à l'unanimité  
Fait et délibéré le 30/03/2018  
En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018  
Pour copie conforme  
Reçu en Préfecture, le 5 avril 2018  
Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,  
B. DOUAUD

## D É L I B É R A T I O N

**OBJET : Nouvelle association "6 liens de villages" (6 LDV): Demande de subvention exceptionnelle+**

### **EXPOSÉ**

L'association, nouvellement créée "6 Liens de Village" (6LDV) dont le siège social est situé salle Rivelaine à ROUGÉ 44660, regroupe 6 communes du Nord du département : Fercé - Noyal sur Brutz - Rougé - Soudan - Soulvache - Villepôt.

Cette association a pour but de créer du lien entre les habitants, de favoriser les échanges de savoirs, les rencontres et le partage de moments conviviaux.

Une participation financière à titre exceptionnel est sollicitée auprès de chacune des 6 communes concernées pour démarrer son activité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation communale à 200 €.

### **DÉCISION**

**Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,**

- émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention communale d'un montant de 200 € au bénéfice de l'association «6 liens de villages» (6LDV) pour le démarrage de son activité.
- la dépense sera imputée à l'article 6745 du budget communal 2018 et la somme sera versée après fourniture des documents relatifs aux statuts de l'association et au budget prévisionnel.

**Vote : Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Délibération adoptée à l'unanimité  
Fait et délibéré le 30/03/2018  
En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2018  
Pour copie conforme  
Reçu en Préfecture, le 5 avril 2018  
Publié, certifié exécutoire, le 5 avril 2018

Le Maire,  
B. DOUAUD



# Commune de SOUDAN

## Loire-Atlantique

---

**Convocation du 22 mars 2018**

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE VENDREDI 30 MARS 2018 A 20H30**

Salle de la Mairie  
sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

2018/03 - 01 - Vote des taux de fiscalité locale

2018/03 - 02 BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte de Gestion 2017

2018/03 - 03 Compte Administratif 2017

2018/03 - 04 Budget Primitif 2018

2018/03 - 05 BUDGET COMMUNE

Compte de Gestion 2017

2018/03 - 06 Compte Administratif 2017

2018/03 - 07 Budget Primitif 2018

2018/03 - 08 Bilan des acquisitions et cessions immobilières

2018/03 - 09 PAVC (Programme d'Aménagement de la Voirie Communale) et enduits d'usure 2018

2018/03 - 10 Subvention exceptionnelle / Nouvelle association : 6 LDV